

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PHYSIQUE MÉDICALE

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

**Renouvellement de l'inscription sur le registre
professionnel de la SFPM**

Objet : ce document identifie les types d'activité de formation reconnus par le registre, leur répartition requise et souhaitée au cours de la période d'inscription ainsi que l'attribution de points correspondants.

Historique des modifications :

Les points à reporter sur la période suivante sont précisés

En catégorie A, l'orateur d'une présentation d'un travail de groupe reçoit 100% des points, les reprises de présentation ne sont pas comptées

Version : 1.1

Mots clefs : registre, renouvellement, récapitulatif annuel

Applicable : 01/01/03

Identification des activités de formation, répartition des points, récapitulatif annuel.

Les médecins médicaux inscrits sur le registre le sont pour une période déterminée de 5 ans renouvelable sous conditions. Des points sont attribués pour les activités ayant contribué à leur formation continue dans le domaine de la physique médicale.

Deux catégories d'activités sont identifiées :

- catégorie 1, auditeur de manifestations scientifiques
- catégorie 2, autres types d'activités de formation identifiées ci-après.

Neuf types d'activités de formation sont identifiés en annexe 1.

La grille d'attribution des points par activité est en annexe 2.

I. Renouvellement de l'inscription.

Pour prétendre au renouvellement de l'inscription, il est requis :

un total de 250 points minimum sur 5 ans dont :

- 80 points minimum dans la catégorie 1,
- 80 points minimum dans la catégorie 2 avec diversification des activités.

il est souhaité :

- une moyenne de 50 points par an
- une répartition équilibrée des points entre les catégories 1 et 2.

Les points acquis au cours de la 5^{ème} année et en excédent des 250 points requis, seront reportés sur la 1^{ère} année de la période suivante, dans la limite de 25 points catégorie 1 et 25 points catégorie 2.

II. Récapitulatif annuel.

Chaque membre du registre adressera annuellement , au secrétariat du conseil de registre, le récapitulatif des actions de formation continue, accompagné des justificatifs.

Les justificatifs devront se présenter sous la forme :

- d'une attestation de présence comme auditeur et/ou participation comme formateur, nominative, accompagnée du programme et nombre d'heures de la formation et de l'intervention ;
- de copie de l'abonnement à des revues scientifiques, à titre personnel, au nom du service ou de l'établissement ; preuve d'achat de livres dans le domaine de la physique médicale ;
- de références pour la publication d'article ou de livre ;
- d'une attestation nominative, de la part du coordinateur, d'appartenance à un groupe ou comité de travail avec description des objectifs, de la présence aux réunions et références de la publication du rapport ;
- d'un rapport sur la participation à des travaux innovants.

ANNEXE 1

Neuf types d'activités de formation sont identifiés :

A- Manifestations scientifiques

Manifestations avec programme de formation et remise de documents aux participants :

- journées scientifiques au sens large : congrès, EPU, atelier...

Les points acquis en tant qu'auditeur de ces manifestations entrent dans la catégorie 1.

Remarque pour les présentations :

Si plusieurs auteurs : 100% des points pour le premier auteur, 50% pour le second et 30% pour le troisième.

Pour une présentation d'un comité ou groupe de travail : 100% pour l'orateur, 50 % pour les autres.

B- Enseignement

Cours entrant dans un programme de formation, avec remise de documents :

- intervention dans des écoles de manipulateurs, BTS, INST, enseignement supérieur ou pour des professionnels.

C- Stage

Encadrement de stage, avec convention, rapport et notion de formateur appartenant à l'équipe responsable du stage :

- stage étudiant ou professionnel

Participation à un stage professionnel :

- stage interne à l'institution, outils pour le physicien : informatique, organisation...
- stage externe, dans une autre institution hospitalière, scientifique : techniques particulières, pratiques, matériel...
- stage constructeur lié au matériel du service

D- Réunions des associations régionales de physique médicale

Activité de formation pendant les réunions sous forme de présentation de techniques, de nouveau matériel, de rapport suite à une formation...

E- Activités locales d'information

Activité organisée par une institution mais qui ne rentre pas dans un programme de formation et ne délivre pas de document aux participants :

- mise au point, information scientifique, présentation de techniques...
- organisé par l'institution, un organisme scientifique, universitaire, professionnel...

F- Lectures

Formation acquise par la lecture de revues, ou d'achats de livres dans le domaine de la physique médicale.

G- Publications

Publications dans des revues scientifiques avec ou sans comités de lecture,
Publication d'un livre ou d'une partie, dans le domaine de la physique médicale.

Remarques :

Pour une publication avec plusieurs auteurs : 100% des points pour le premier auteur, 50% pour le second et 30% pour le troisième.

Pour une publication d'un comité ou groupe de travail : 100% pour le rédacteur, 50 % pour les autres.

H- Groupe de travail,

Groupe ou comité dans le domaine de la physique médicale,

I- Innovation,

Mise en œuvre de nouvelles techniques avec impact significatif pour la physique médicale :

- travaux innovants (également pour le service), protocoles...
- Mise en route d'un service

ANNEXE 2 : Grille d'attribution des points

	Type de formation	Auditeur-Lecteur	Formateur-Acteur
A	Manifestation scientifique	1 pt / heure	15 pts / lecture invitée 10 pts/ présentation 6 pts/ poster
B	Enseignement	1 pt / heure	1 pt / heure Maximum 15 pts/ an
C	Stage	1 pt / heure	10 pts/ stagiaire/ an
D	Réunions des associations régionales en physique médicale	1 pt / heure	5 pts/ présentation
E	Activités locales d'information	1 pt/ ½ journée	3 pts/ présentation
F	Lectures : revues : avec comité de lecture sans comité de lecture livres : référence général	5 pts/ an/ revue 3 pts/ an/ revue 10 pts à l'achat 5 pts à l'achat Maximum 15 pts/ an	
G	Publication :article : avec comité de lecture sans comité de lecture livre : entier chapitre		jusqu'à 20 pts jusqu'à 10 pts jusqu'à 50 pts jusqu'à 20 pts
H	Groupe de travail : appartenance active présence aux réunions rédaction d'un rapport		5 pts/ an 1 pt/ réunion 5 pts Maximum 15 pts/ an
I	Innovation : générales mise en route d'un service		5 pts/ activités 10 pts Maximum 10 pts/ an